

Académie de Nîmes – Réception de M. Frédéric Abauzit – séance du 04 janvier 2018

Cher confrère,

Vous avez été élu comme membre de notre Compagnie le 22 juin 2018 au fauteuil d'Henri Hugues, décédé le 19 janvier 2018. Vous avez effectué les visites protocolaires qui incombent à chaque nouvel élu, obligation qui a été rappelée récemment. J'ai donc, à présent, le plaisir de vous recevoir au nom de l'Académie.

Votre réception est la marque de la pérennité de l'Académie de Nîmes. Au-delà de sa filiation avec l'Académie française, notre Compagnie trouve sa lointaine origine dans les jardins d'Académia où Platon enseignait sa philosophie. Le site de l'Académie Française indique que ce jardin, était « ainsi nommé car il appartenait à un certain Akademos. Ce nom était à l'origine une forme issue du béotien, un des dialectes parlés dans la Grèce ancienne, et que ce mot, quand il n'est plus un nom désignant une langue, mais un adjectif, est ainsi présenté dans le *Dictionnaire de l'Académie française* : « Lourd et grossier, comme l'étaient les Béotiens au dire des Athéniens »¹. Peut-on en déduire que progrès et pérennité vont de pair dans nos académies ?

Cher confrère, dans notre Académie, vous n'êtes pas en territoire inconnu. Votre père, Guillaume Abauzit, magistrat, qui exerça à la Cour d'Appel de Nîmes, avait été reçu dans notre Compagnie en 1961.

C'était encore un temps où la poésie avait droit de cité. En 1964, André Nadal lisait les poèmes de votre père en séance:

« Je te donne une rose;

Tu me rendras, fraîche beauté

Bien autre chose:

Pour un pétale cent baisers. »

Un moment de fraîcheur tout à l'honneur d'un magistrat humaniste, cultivé et poète.

Egalement un cousin de votre père, Pierre Abauzit, polytechnicien et pilote, fut reçu en 1977, mais je n'ai retrouvé aucune poésie attribuable à ce dernier

Vous n'êtes pas né à Nîmes. Ce pourrait être retenu à charge, mais vous bénéficiiez de circonstances atténuantes dans la mesure où vous avez été pleinement nîmois jusqu'à vos vingt ans passés.

Dans un texte que vous m'avez adressé vous précisez ceci : « Bien qu'habitant à trois minutes du lycée, j'y ai poursuivi mes études sous le régime de « demi-pensionnaire surveillé », astreint tous les jours de la semaine de 8 heures du matin à 7 heures du soir, avec interdiction de sortir. C'est grâce à cette surveillance que je ne suis pas tombé dans la cancrerie et peut-être dans la délinquance et que, sans doute, je suis aujourd'hui parmi vous ». Seriez vous par nature plus indiscipliné que vous ne le laissez paraître ?

En 1968, vous intégrez la faculté de droit de Montpellier. Soucieux de la protection de l'environnement,

¹ <http://www.academie-francaise.fr/academie-et-immortalite>

vous vous êtes initié à son droit alors balbutiant grâce au professeur Jean-Pierre Quenedec, qui fut, à Montpellier, un des premiers en France à introduire cet enseignement.

Après deux années dans un établissement financier, la Caisse des Dépôts et Consignations, vous avez rejoint en 1976 le ministère de l'environnement, où vous avez travaillé comme juriste jusqu'en 1993.

Pendant une quinzaine d'années vous avez participé à la rédaction de projets de lois et règlements concernant les pollutions et risques engendrés par les activités économiques.

Ces textes ont constitué une bonne part de ce qui est devenu dans les années 2000 le Code de l'environnement. Vous avez eu la mission de finaliser ce code entre 1997 et 1999.

Vous avez été acteur de la mise en place d'une administration moderne de prévention des risques et pollutions industriels et agricoles, avec l'ambition d'obliger les industriels à être propres. Eduquer à « être propre », nous étions bien à cette époque dans la petite enfance des politiques environnementales.

En effet, la protection de l'environnement ne faisait pas partie des préoccupations centrales des politiques et de la haute administration, et vous avez vécu cette période passionnante comme un apostolat.

Aujourd'hui même, enseigner que notre environnement naturel appartient à la collectivité et ne peut être utilisé ni gratuitement ni en termes de dépotoir ne fait pas encore partie intégrante des programmes dans la plupart de nos établissements universitaires.

Pour situer le contexte de cette période, rappelons qu'aux élections présidentielles de 1974, le premier et seul candidat qui manifestait des préoccupations environnementales, René Dumont, n'obtint que 1,3% des suffrages exprimés. Même si, depuis, les préoccupations environnementales sont plus ou moins évoquées dans les programmes électoraux, leur importance et leur priorité, notamment budgétaires, ne font pas encore l'unanimité. Nous apprécions d'avoir un précurseur opérationnel dans nos murs.

En 1993 vous intégrez la juridiction administrative, où vous avez exercé des fonctions de magistrat jusqu'en 2015, avec une interruption de deux ans au ministère de l'environnement, entre 1997 et 1999. Cette juridiction, créée en 1953 connut une étape importante dans son évolution par une décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980, qui consacra l'existence et l'indépendance de la juridiction administrative, lesquelles figurent maintenant parmi les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Précisons que la juridiction administrative a pour fonction de juger les litiges opposant une personne privée aux personnes publiques, ou des personnes publiques entre elles. Il nous reste à espérer que nous n'aurons pas besoin de recourir à vos compétences.

Au cours de cette période de magistrature, de 2001 à 2011, vous avez continué à contribuer à l'élaboration des textes sur l'environnement, ayant été nommé comme membre du Conseil Supérieur des Installations Classées en qualité de personnalité qualifiée. Cette institution est devenue en 2010 le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques avec des prérogatives élargies.

Jusqu'en 2009, vous avez été l'auteur de la rubrique « installations classées » du Code permanent « Environnement et Nuisances » des Éditions législatives. Vous avez contribué également dans cette revue à la rubrique « Pollution de l'air », vous avez participé à la rédaction d'articles dans la revue juridique de l'environnement et vous avez dispensé de nombreux cours et formations, dans divers instituts spécialisés et universités. Savoir et faire savoir, deux qualités qui honorent tous les académiciens de notre Compagnie et justifient votre présence parmi nous.

Vous avez quitté Paris et son tribunal administratif en 2004 et vous êtes revenu dans le Midi, rejoignant votre compagne, Mme Françoise Cuillé-Kusel. Après deux années au tribunal administratif de Montpellier, vous avez été nommé en 2006, à sa création, au tribunal administratif de Nîmes.

Depuis 2015 vous êtes président honoraire de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Vous continuez néanmoins à y traiter des dossiers de reconduite à la frontière.

Vous êtes décoré de l'Ordre National du Mérite en 1997 et promu Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007, au titre du ministère de l'environnement.

Mais si, comme pour tant d'entre nous, vous avez été accaparé par votre vie professionnelle, vous avez eu une vie personnelle également riche et bien remplie.

Vous avez éduqué trois enfants, Antoine, Adrien, Constance. Des prénoms aux accents de romanité, à moins que vous n'auriez eu, pour votre progéniture, des visées impériales?

Vous êtes un mélomane, plutôt attiré par le romantisme du XIX^{ème} siècle avec Chopin, Litz, Mendelssohn, Schumann, Schubert, Berlioz mais également par les compositeurs du début du XX^{ème} siècle, Ravel, Albert Roussel, Florent Schmidt, Gabriel Fauré, Debussy ou Sibelius

Vous êtes aussi un lecteur assidu. Enthousiasmé par « L'histoire de ma vie » de Casanova, l'aventurier vénitien qui a parcouru l'Europe, vous aimez aussi Malaparte, Giono, Jean Carrière, Marc Bernard, Chamson, Maurice Genevoix, Péguy, et dans un autre registre Weygand et Zweig.

Vous vous affirmez protestant pratiquant, investi dans votre paroisse et vous savez donner de votre temps et de votre énergie dans le secteur associatif :

- Secrétaire de l'Association des amis de l'orgue du temple d'Uzès. Cette association, créée en 2006, a notamment participé à la restauration de l'orgue. Il est signé de la maison Merklin, Schütze et Cie. La date de sa construction est évaluée, du fait de la présence d'une plaque située au-dessus des claviers, entre 1855 et 1858. La restauration fut effective en 2012. Croyez bien que nous ne pouvons qu'être sensibles à votre intérêt pour le patrimoine régional.

- Conseiller juridique bénévole de plusieurs associations de protection de l'environnement et du cadre de vie.

- Président d'une commission d'indemnisation de commerçants, au titre d'activités de médiation.

A propos de médiation, vous m'avez fait part de votre intérêt pour le développement d'un mode nouveau de règlement des litiges, la médiation administrative. La médiation permet de faire l'économie d'un procès, trop souvent inutile et aux répercussions parfois très éprouvantes pour les intéressés.

La première édition du dictionnaire de l'Académie française en 1694 donne cette définition du médiateur: « Qui moyenne un accord, un accommodement entre deux personnes, entre deux partis. » ce qui a pour mérite de prouver que la fonction existait donc déjà même si elle n'était pas encore formalisée.

Le même dictionnaire indiquait également la signification religieuse : « nous avons auprès de Dieu un seul médiateur, qui est Jésus-Christ notre Seigneur. » Autre référence qui ne relève bien évidemment que de l'intime conviction.

Certaines sources font remonter l'art de la médiation beaucoup plus loin dans le temps, à la maïeutique de Socrate. Ce qui nous ramène au jardin d'Académia où Platon, met en scène Socrate initiant Théétète à la maïeutique, cet art d'accoucher les esprits de propositions rationnelles que, par ignorance ou par paresse, nous ne sommes pas toujours en état de faire nous-mêmes.

Confidentialité, impartialité et neutralité sont les qualités du médiateur. Feriez-vous partie de ces magistrats humanistes attentifs aux problèmes de la société, engagés et forts de leurs convictions, alliant rationalité, culture et spiritualité ?

Ce n'est pas réellement une interrogation. De ces qualités, nous attendons, bien évidemment, que vous puissiez les mettre au service de notre Compagnie, afin que cette dernière puisse continuer à cultiver son jardin au profit de la Culture dans la Cité.

Cher confrère, au nom de l'Académie de Nîmes, je vous souhaite la bienvenue.